

mis la main à la pâte... Mais, voyez-vous, ni du passé, ni du présent, je ne puis rien vous dire. Je veux rester dans mon silence, dans ma retraite..." — "Cependant l'histoire, monsieur le président?... " — " L'histoire, racontée par les témoins, c'est encore de la polémique..."

Quelqu'un songeait ces temps-ci à proposer l'institution, par voie de réforme constitutionnelle, d'un conseil d'anciens présidents de la république qui, en l'absence de celui en exercice, aurait la signature de l'exécutif. M. Fallières ne serait pas le candidat rêvé. Il tient à sa retraite, médite de la politique et ne croit pas à l'histoire.

### COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

#### PRIERE A SAINT JOSEPH

Où prend-on cette antienne que l'on doit chanter au salut en l'honneur de saint Joseph, depuis le 8 décembre ?

Mgr l'archevêque de Montréal vient d'ordonner que l'on chante à la bénédiction du saint Sacrement, à partir du 8 décembre 1920, un motet en l'honneur de saint Joseph. Ce sont une antienne, le verset et le répons et son oraison.

L'antienne est *Ecce fidelis servus* qui se dit aux II vêpres de la fête de saint Joseph qui se célèbre le 19 mars (non de l'ancienne fête du Patronage). Le verset est aussi des II vêpres *Gloria et divitiae* et le répons *Et justitia*. Toutefois l'oraison n'est pas celle de cette fête du 19 mars (*Sanctissimae Genitricis*) mais celle de l'autre fête de saint Joseph (ancienne du Patronage) et qui commence par les mots *Deus, qui ineffabili providentia*. Il faut remarquer qu'au salut, on ne

le  
ni  
le  
  
Pl  
Ma  
Me  
Ma  
Lo  
An  
cen  
Ma  
de  
  
I  
mai  
l'abl  
l'all  
—  
1  
mess  
more  
qui l